

# Evaluations CE2 2011

## 1 – Contexte de l'évaluation

L'évaluation CE2 est une évaluation académique, cela signifie qu'il n'y a pas de remontée nationale, le paramétrage et la saisie s'effectueront sur le site académique des évaluations.

Elle comporte deux volets : Français et Mathématiques et s'inscrit dans la suite de l'évaluation des acquis des élèves de **CE1** qui s'est déroulée en **mai 2010**, dans une perspective d'un suivi individualisé à la fois dans la classe et dans le cadre d'autres dispositifs d'aide et de soutien. Elle vise d'abord à mesurer les progrès des élèves qui ont éprouvé le plus de difficultés lors de l'évaluation nationale des CE1 en mai 2010.

## 2 - Public concerné

1. L'évaluation doit **obligatoirement** être proposée intégralement aux élèves scolarisés actuellement au CE2 et qui ont obtenu un **score inférieur à 33% en Français** (moins de 20 items réussis) ou **en Mathématiques** (moins de 14 items réussis) lors de l'évaluation nationale des **CE1 en mai 2010**.

2. Les maîtres peuvent faire passer cette évaluation à d'autres élèves s'ils le jugent nécessaire ; à ces élèves-là, les maîtres peuvent ne proposer que les exercices de Français (en totalité) ou que les exercices de Mathématiques (en totalité). Pour chaque élève évalué, il est indispensable d'indiquer combien d'items il avait réussis en Français et en Mathématiques lors de l'évaluation CE1.

3. L'impression des livrets pour les maîtres et pour les élèves devant passer l'évaluation est prise en charge par l'Inspection Académique.

Pour les autres élèves, vous avez la possibilité de télécharger les livrets sur le site

<http://evaluation.ac-rouen.fr>

## 3 - Calendrier

### 3.1. à partir du 7 février : déclaration du nombre d'élève

- La déclaration des évaluations doit être faite sur le site académique des évaluations académiques : <http://evaluation.ac-rouen.fr> - **identifiant et mot de passe de la messagerie électronique de l'école**

Il faut d'abord vous identifier avec vos identifiants de messagerie de l'école, puis aller dans la rubrique « Evaluations CE2, Français Maths 03/2011 »

- rendez-vous dans "A lire en premier, Déclarer des élèves (en bas de la page)", vous pouvez alors ajouter ou supprimer des élèves

Vous devez impérativement faire passer les évaluations CE2 aux élèves ayant obtenu un score inférieur à 33% en français ou en mathématiques aux évaluations CE1 de mai 2010.

### 3.2 du 7 au 19 mars : passation de l'évaluation (2 premières semaines après les congés de février)

### **3.3. du 19 au 27 mars : saisie en ligne des résultats**

La saisie des évaluations doit être faite sur le site des évaluations académiques :

<http://evaluation.ac-rouen.fr> - **identifiant et mot de passe de la messagerie électronique de l'école**

Il faut d'abord vous identifier avec vos identifiants de messagerie de l'école, puis aller dans la rubrique « Evaluations CE2, Français Maths 03/2011 »

**4. A partir du 28 mars** : publication du seuil en-deçà duquel un PPRE **doit** être envisagé.

N'hésitez pas à me contacter en cas de difficulté.